

COLLECTIF POUR L'AVENIR DES FOYERS (COPAF)

PRÉSENTATION

LE COPAF, C'EST UN COLLECTIF POUR :

1. que tous les foyers de travailleurs migrants (FTM) dégradés et vétustes soient correctement réhabilités :

- selon les vœux de leurs habitants et en concertation étroite et permanente avec eux,
- avec des redevances modérées,
- avec un bâti et des aménagements de qualité répondant au droit de toute personne à un logement décent,
- avec de vraies solutions de desserrement et de relogement des résidents hébergés dits "suroccupants" ;

2. que ces foyers deviennent de vrais logements collectifs :

- avec les droits et garanties des locataires, en particulier le droit à la vie privée et le droit à changer sa serrure,
- respectant le droit à la vie collective des habitants, avec un espace de cuisine collective, un petit bar, des salles de réunion et de formation...

3. que les comités de résidents puissent jouer pleinement leur rôle de représentants des habitants (malgré le nouveau décret paru suite à leur officialisation dans le cadre de la loi Alur, leur refusant de vrais droits et de vraies compétences) :

- avec des conseils de concertations qui ne soient ni courroie de transmission, ni chambres d'enregistrement, mais de vraies instances de négociation et de cogestion de la vie collective,
- avec de véritables formations des délégués,
- avec des moyens (local équipé, tableau d'affichage, boîte aux lettres, budget de fonctionnement...);

4. que les foyers soient complètement intégrés à la ville :

- grâce à la reconnaissance des foyers comme des habitats durables et collectifs et à leur intégration positive dans les politiques municipales,
- grâce à la promotion des foyers comme centres culturels africains, centre de ressources et lieux de mémoire,
- par un appui clairement lisible aux actions de développement menées par les habitants en direction des pays d'origine,
- par une vraie prise en compte des problèmes rencontrés par les travailleurs retraités, qu'ils soient dans le va-et-vient ou dans l'obligation de vieillir (seul) dans leur foyer.

-
Un collectif de militants associatifs, mobilisés dans le combat pour l'égalité des droits entre les travailleurs français et les travailleurs immigrés et pour de nouveaux rapports N/S, a créé le Copaf en 1996, sur cette question particulière du logement des travailleurs immigrés dits isolés, c'est-à-dire vivant sans leur famille, dans des lieux d'entassement, sans confort, sans droits, relégués et exclus de la ville, les foyers de travailleurs migrants, les FTM.

Le Copaf voulait :

- 1° soutenir les comités de résidents dans leur confrontation avec les gestionnaires (Sonacotra devenue Adoma, Adef et Aftam devenue Coallia)
- 2° en finir avec le non-droit, le paternalisme et l'autoritarisme, caractéristiques essentielles de ces lieux
- 3° désenclaver les foyers et leurs habitants et pousser à leur intégration dans la ville.

Dans les années 60, l'État français, a confié à la Sonacotra la « mission » de sortir des bidonvilles et des taudis les travailleurs immigrés maghrébins. En réalité, il y avait plus surnoisement un autre objectif, une autre mission : en pleine guerre d'Algérie, l'État, particulièrement soucieux de contrôler politiquement et socialement les travailleurs immigrés, essentiellement les Algériens a imaginé cette politique d'encasernement dans des « foyers ».

Attention, l'idée principale de l'époque, contrairement à ce qu'on entend fréquemment aujourd'hui, n'était pas principalement l'idée que les immigrés allaient repartir (ça c'était le mythe abondamment servi), c'était vraiment une volonté politique de reléguer, d'isoler, d'encaserner.

Ne jamais oublier que la France est le seul pays en Europe (avec la RDA de l'époque) à avoir fait ce choix des foyers pour ses travailleurs immigrés.

C'est pourquoi, dans les années 70, la Sonacotra a « amélioré son modèle » et l'on a vu alors se dresser les fameux foyers-tours, architecture qui présidait à un triple choix :

- relégation dans des zones peu ou mal urbanisés mais proches des emplois occupés par ces travailleurs
- entassement du plus grand nombre dans de minuscules chambrettes, avec cuisines et sanitaires communs
- une seule entrée / sortie ; pas de droit de visite ni de réunion, en fait non-droit identique à celui des pensionnats de mineurs de l'époque et donc une formidable possibilité de contrôle et de répression par les gardes-chiourmes estampillés « Sonacotra ».

Les autres travailleurs africains, les Subsahéliens vivaient dans des taudis innommables. Ce sont essentiellement les associations humanitaires (telles l'Aftam, la Soundiata, l'Assotraf...) qui se sont chargés d'aménager des abris avec des chambres pouvant aller jusqu'à 8 lits, et même 16 lits voire 20 ou 22 lits.

Donc du non logement, au mieux de l'abri et du non-droit.

Les travailleurs immigrés de ces foyers ont fortement réagi dans les années 70 :

- à la fois par des luttes : c'est la grève des foyers Sonacotra contre les foyers-prisons et les gérants racistes, pour les droits de visite, de réunion, le statut de locataire, pour le blocage des loyers et pour l'égalité des droits entre travailleurs français et immigrés ; ce sont également les multiples conflits et grèves dans les taudis des travailleurs ouest-africains pour l'amélioration des conditions de logement et leur relogement dans des lieux décentes.
- à la fois en apprivoisant ces lieux : d'une part en instituant un consensus social fort, d'autre part en organisant un mode de vie collectif et solidaire permettant à ces hommes célibatairisés de soutenir les plus précaires et fragiles d'entre eux et de supporter l'absence de leur famille ainsi que l'éloignement de leur pays.

Ensuite, les années 80 inaugurent une longue période d'abandon. L'Etat fait semblant de ne rien voir et les gestionnaires bricolent quelques solutions d'urgence.

Mais la vétusté de ces foyers, une certaine honte déguisée par le rapport Cuq (1996) en profonde malveillance à l'encontre de la vie collective et solidaire de nombreux foyers-dortoirs dégradés,

le vieillissement des premiers résidents et enfin la profonde crise du logement en IDF et dans les grandes villes, ce sont tous ces éléments qui se combinent pour donner naissance à une politique, qui se met en place entre la fin des années 90 et le milieu des années 2000 : **la politique des résidences sociales.**

Les résidences sociales sont des bâtiments où doivent cohabiter dans de petits espaces "*les publics en difficulté de logement*", publics pauvres (le plafond de ressources exigé est bas), tout ça baptisé "mixité sociale", en réalité fourre-tout de la misère sociale. On retrouve là, la conception qui a présidé à la politique d'entassement et de relégation des travailleurs immigrés dans les foyers. C'est donc tout naturellement que – faute en plus de construire en nombre de tels lieux – les pouvoirs publics ont décidé de transformer les travailleurs immigrés des FTM en cas sociaux et leurs foyers en résidences sociales.

Au niveau de la structure de la résidence sociale, on invente la collection de studettes (11 à 15 m² dans l'immense majorité des cas de réhabilitation jusqu'aux années 2010) qui permet de continuer la vieille politique de l'entassement. Puis, dans un deuxième temps, il s'agit de prévoir la récupération des nouveaux "logements autonomes" pour les attribuer à des publics souvent plus exigeants. Les studettes minuscules deviennent alors des studios, T1 à 18 m² et T1' (et même T1 bis) de plus en plus nombreux.

Ce que nous constatons sur le terrain :

- Ces établissements, fondés sur les idées de logement autonome (toutes les fonctions d'un appartement dans 11 à 15 m² !) et de mixité sociale (mais mixité réduite aux pauvres et aux précaires !) restent fondamentalement des établissements fermés, isolés, à part.
- Peu de municipalités sont volontaires pour accueillir les résidences sociales ; par conséquent les résidences sociales, par exemple en IDF, sont majoritairement issues des FTM réhabilités, ce qui pourrait s'énoncer par : « *poussez vous travailleurs immigrés que je loge mes pauvres* ».

Et sont mises en place des commissions d'attribution avec des contingents pour Action-Logement, les Préfectures via les SIAO, les collectivités locales (communes ou communautés d'agglomérations) et un petit reste pour le gestionnaire.

Or les travailleurs immigrés des foyers sont toujours là.

Certains vieillissants n'ont pas connu dans leur vie d'adulte d'autre environnement ; ils peuvent faire des va-et-vient voire repartir au bled mais en tout état de cause, tous sans exception veulent pouvoir revenir se soigner au cas où. Or, rien n'est fait pour cela : s'ils abandonnent leur domiciliation du foyer, ils ne peuvent obtenir un avis d'imposition et sont privés de tous leurs droits ; s'ils gardent leur chambre au foyer sans y habiter toute l'année (il y a plusieurs conditions selon les prestations), ils perdent l'APL, l'AFPA..., deviennent des "fraudeurs" et finissent par être expulsés du foyer et sont donc également privés de tous leurs droits !

Les jeunes qui sont arrivés et ont fini par être régularisés se trouvent aujourd'hui dans des situations encore plus difficiles que leurs aînés, avec des cartes de séjour temporaires, des possibilités très réduites de regroupement familial, beaucoup d'intérim, très peu d'accès au logement ; c'est pourquoi on les retrouve souvent hébergés par leurs proches. Les pouvoirs publics et les gestionnaires se fixent l'objectif d'expulser ces "sur-occupants" et les titulaires qui les hébergent.

Les réhabilitations des FTM en résidences sociales, les expulsions de plus en plus nombreuses pour hébergement, le non-droit dans lequel on plonge les vieux migrants, la politique d'attribution des logements, la cherté des redevances, tout est fait pour peu à peu éjecter les travailleurs immigrés de ces logements.

C'est pourquoi le Copaf se joint aux différentes organisations et associations qui luttent pour le droit au logement et contre le logement cher :

- 1) Pour que ces résidences sociales issues des FTM gardent comme objectif premier de reloger les travailleurs immigrés isolés désirant une vie collective et solidaire ; en tout premier lieu reloger les milliers de "sur-occupants" et remplaçants qui le demandent ; avec des redevances modérées ; il faut intégrer dans le CCH un article instituant des résidences sociales pour travailleurs migrants ; il faut arrêter les politiques d'expulsion des résidents pour récupérer des studentes pour les attribuer à d'autres publics.
- 2) Pour que le droit à la vie privée et familiale soit pleinement reconnu pour tous ainsi que le droit à choisir son mode de vie, ce qui implique que les pouvoirs publics, les gestionnaires et les architectes construisent des établissements selon les besoins et les vœux des futurs résidents et que des mesures soient prises pour que les activités collectives puissent perdurer, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui où l'on programme en haut lieu la mort des cuisines collectives, la fin de toute vie collective et solidaire et où l'on impose le *chacun dans sa boîte à subvenir seul à ses besoins et à régler seul tous ses problèmes*.
- 3) Pour que les comités de résidents (légalisés par la loi Alur de mars 2014) aient de vrais droits et de vraies compétences ; pour que les conseils de concertation cessent d'être des chambres d'enregistrement des décisions du gestionnaire ; pour que soient appliqués des protocoles d'élections et de fonctionnement identiques à ce qui se passe dans n'importe quel système de représentation des salariés ou des locataires ; pour cela il faut que le Ministère du logement rédige un nouveau décret dans ce sens et cesse de prêter une oreille plus que favorable aux gestionnaires ; pour cela il faut aussi développer une vraie culture démocratique dans les organismes gestionnaires.
- 4) Pour que le gouvernement donne les moyens de construire du logement social permettant de loger **toutes les familles et personnes en attente d'un logement**, pour que le gouvernement donne, dès aujourd'hui, les moyens de loger, **sans en expulser d'autres**, tous les précaires, tous les pauvres, tous les sans-abris de ce pays, réfugiés, sans-papiers, hébergés, expulsés, SDF ...
- 5) Pour que le gouvernement prenne toutes les mesures nécessaires pour que les vieux migrants des foyers gardent une domiciliation leur permettant de faire des va-et-vient et d'avoir le droit à se faire soigner ici.

**NON AUX EXPULSIONS, NON A LA DIVISION ENTRE LES PAUVRES !
NON A LA CASSE DES LIEUX DE VIE DES TRAVAILLEURS IMMIGRES !
DROIT AU LOGEMENT, A LA VIE PRIVÉE,
A CHOISIR SON MODE DE VIE !**

Tél : 06 48 51 87 37 / 06 75 01 30 49
<http://copaf.ouvaton.fr> : copaf@copaf.ouvaton.org